

Ce qui a été annoncé jeudi 14 mai 2020

Plan d'aide pour les secteurs du **tourisme**,
de l'**hôtellerie** et de la **restauration**.

18 €
milliards

Investissements publics.

1,3 milliard €

Cafés et restaurants

Réouverture

Décision la semaine du 25 mai.
Possible le **2 juin** (départements en vert).



Vacances



Possibles
en France en
juillet et août.

Chômage partiel



Prolongé au moins
jusqu'à **fin septembre.**

Prêts garantis par l'État

Plafond = les 3 meilleurs mois
de l'année précédente (contre
25% du CA annuel pour les autres
secteurs).

Fonds de solidarité

Jusqu'à quand ?

Ouvert **jusqu'à fin 2020.**

Pour qui ?

Entreprises jusqu'à **20 salariés** et **2 millions d'€ de CA**
(contre 10 salariés et 1 million d'€ dans les autres secteurs)

Combien ?

Jusqu'à **10000 € octroyés**
(5000 € dans les autres secteurs).



Taxes et cotisations



Crédit de cotisations
sur **20% des salaires**
versés depuis février.

Cotisations sociales patronales
exonérations tant que
les **entreprises sont fermées.**

Taxes de séjour

Allègements possibles
par les collectivités locales.



Prêts bancaires

Report des mensualités
jusqu'à 12 mois (et non 6).

Titres-restaurant

Plafond d'utilisation
doublé. Utilisables le week-end.



Prêts tourisme de bpfiance*

1 milliard d'€ disponibles,
contre 250 millions auparavant.

Cotisation foncière des entreprises

Dégrèvement possible
des 2/3.